

BONE THERAPEUTICS

Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne

Rue Auguste Piccard 37
6041 Gosselies
0882.015.654 (RPM Charleroi)

(la "Société")

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2019

Le présent procès-verbal est le compte-rendu des délibérations et décisions prises durant l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2019 à rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies.

1. COMPOSITION DU BUREAU

La réunion est ouverte à 16h15, sous la présidence de Monsieur Jean Stéphane.

Madame Stéphanie Patris est désignée comme secrétaire de la réunion. Le président invite Monsieur François Fontaine et Monsieur Christian Boon Falleur à exercer les fonctions de scrutateurs.

2. PRÉSENCES

2.1 Actionnaires

Les actionnaires, dont le nom est repris dans la liste des présences annexée au présent procès-verbal, sont présents ou valablement représentés, au moyen de procurations dûment signées. Cette liste des présences est, avant l'ouverture de la séance, signée par chaque actionnaire ou son mandataire. La liste des présences ainsi que les procurations sont annexées au présent procès-verbal.

Le président constate qu'en vertu de la liste des présences, **23** actionnaires sont présents ou valablement représentés, possédant ensemble **2.977.016** actions, çàd représentant **33,79% de l'actionnariat (8.809.871 actions)**

2.2 Détenteurs de warrants

Les détenteurs de warrants, dont le nom est repris dans la liste des présences annexée au présent procès-verbal, sont présents ou valablement représentés, au moyen de procurations dûment signées. Cette liste des présences est, avant l'ouverture de la séance, signée par chaque détenteur de warrants ou son mandataire. La liste des présences ainsi que les procurations sont annexées au présent procès-verbal.

Les détenteurs de warrants assistent à la présente assemblée générale ordinaire sans droit de vote.

2.3 Administrateurs

Le président constate que les administrateurs suivants sont présents à la présente assemblée générale ordinaire :

- Jean Stéphane, Président ;
- Wagram Invest SA, représentée par son représentant permanent Michel Helbig de Balzac ;
- Thomas Lienard SPRL, représentée par son représentant permanent Thomas Lienard ;

- Finsys Management SPRL, représentée par son représentant permanent Jean-Luc Vandebroek.

Le président constate que les administrateurs suivants ont été valablement convoqués à la présente assemblée générale ordinaire et sont excusés :

- Jean-Paul Prieels;
- Roland Baron;
- Marc Alexander Initiative & Advisory GmbH, représentée par son représentant permanent Dirk Dembski;
- Castanea Management Limited, représentée par son représentant permanent Damian Marron;
- Claudia D'Augusta ;

2.4 Commissaire

Le président constate également que le commissaire est présent à la présente assemblée générale ordinaire.

3. CONVOCATIONS

Le président constate que la convocation à l'assemblée générale ordinaire contenant l'ordre du jour a été publiée, trente jours au moins avant la tenue de la présente assemblée générale ordinaire,

- dans le Moniteur belge du 10 mai 2019 ; et
- dans La Libre Belgique, organe de presse de diffusion nationale, du 10 mai 2019 ;

Par ailleurs, le président constate que la convocation à l'assemblée générale ordinaire contenant l'ordre du jour a été envoyée, trente jours au moins avant la présente assemblée générale ordinaire, aux détenteurs d'actions nominatives et de warrants, aux administrateurs et au commissaire, par lettre recommandée ou par courrier électronique, pour les destinataires qui ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant courrier électronique.

Enfin, le président constate que la convocation à l'assemblée générale ordinaire contenant l'ordre du jour a été envoyée, trente jours au moins avant la présente assemblée générale ordinaire, à la FSMA et à une agence de presse.

Par conséquent, le président constate que l'assemblée générale ordinaire a été convoquée conformément aux articles 533 et suivants du Code des sociétés et qu'elle peut donc délibérer valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

4. ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire comporte les points suivants :

1. Soumission et discussion du/des :
 - Comptes statutaires annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018 ;



- comptes annuels consolidés ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018 ;
 - rapport du conseil d'administration ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018 ; et
 - rapport du commissaire ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.
2. Approbation des comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.
 3. Affectation du résultat ayant trait à la période se clôturant le 31 décembre 2018.
 4. Approbation du rapport de rémunération du conseil d'administration pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018, tel qu'expliqué par le comité de nomination et de rémunération, et inclus dans le rapport annuel.
 5. Décharge à donner aux administrateurs pour la bonne exécution de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
 6. Décharge au commissaire.
 7. Nomination de Gloria Matthew en qualité d'administrateur indépendant avec effet immédiat et pour une durée expirant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022 et qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
 8. Renouvellement du mandat d'administrateur exécutif de Thomas Lienard SPRL, représentée par son représentant permanent Thomas Lienard.
 9. Reconnaissance de la démission de Wagram Invest S.A., une société ayant son siège social avenue du Parc 61, 1310 La Hulpe, Belgique et enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0422.277.226, représentée par son représentant permanent Michel Helbig de Balzac en qualité d'administrateur de la Société et nomination de Jean-Paul Prieels en qualité d'administrateur indépendant par le conseil d'administration conformément à l'article 519 du Code des sociétés et à l'article 14 des statuts de la Société à compter du 6 mai 2019 et pour une durée prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2020 qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.
 10. Renouvellement du mandat de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC SCRL, représentée par Julie Delforge, en qualité de commissaire et approbation de sa rémunération.
 11. Résolution et approbation d'une rémunération fixe sous forme de droits de souscription aux administrateurs non-exécutifs de la Société.
 12. Plan de warrants
 13. Pouvoirs.

5. DELIBERATIONS ET DECISIONS

L'assemblée générale constate que l'exposé du président est exact, qu'elle a été convoquée conformément aux articles 533 et suivants du Code des sociétés, qu'elle est valablement constituée et qu'elle peut donc délibérer valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Le président prononce un discours suivi de l'exposé imagé du CEO détaillant les faits marquants de la société en 2018 et début 2019.

Le CFO présente et commente ensuite les résultats financiers de l'année 2018.

Ensuite le président du conseil invite les actionnaires à prendre la parole et poser les questions qu'ils souhaitent ; les membres du bureau y répondent.

Après délibération, l'assemblée générale prend chacune des décisions suivantes par vote séparé :

1. L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.976.516	500	0

 99,8%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	2.977.016
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	33,79%

2. L'assemblée décide d'approuver l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration dans son rapport annuel.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.977.016	0	0

100%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	2.977.016
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	33,79%

3. L'assemblée décide d'approuver le rapport de rémunération du conseil d'administration pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018, tel qu'expliqué par le comité de nomination et de rémunération, et inclus dans le rapport annuel.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.533.319	443.697	0

85,10%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	2.977.016
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	33,79%

4. L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs suivants pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018 :

- Innoste SA, représentée par son représentant permanent Jean Stéphane ;
- Wagram Invest SA, représentée par son représentant permanent Michel Helbig de Balzac ;
- Finsys Management SPRL, représentée par son représentant permanent Jean-Luc Vandebroek ;
- Castanea Management Limited, représentée par son représentant permanent Damian Marron ;
- Marc Alexander Initiative & Advisory GmbH, représentée par son représentant permanent Dirk Dembski ;



- *Thomas Lienard SPRL, représentée par son représentant permanent Thomas Lienard ;*
- *M. Jean-Paul Prieels ;*
- *Mme Claudia d'Augusta ; et*
- *Prof. Roland Baron ;*

L'assemblée donne également expressément décharge pour le bon accomplissement de leur mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 aux personnes suivantes, dont le mandat d'administrateur de la Société a pris fin dans le courant de l'exercice 2018 :

- *Swinson SNC Management & Consult, représentée par son représentant permanent Steven Swinson ;*
- *Wim Goemaere BVBA, représentée par son représentant permanent Wim Goemaere ;*
- *Magenta Tree BVBA, représentée par son représentant permanent Thierry François ;*
- *M. Paul Magrez ; et*
- *M. Chris Buyse.*

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.809.053	0	167.963

94,36%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	2.977.016
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	33,79%

5. **L'assemblée décide de donner décharge au commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCCRL, une société civile sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est situé à Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, Belgique, représentée par Mme Julie Delforge, pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.**

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.809.053	0	167.963

94,36%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	2.977.016
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	33,79%

6. **L'assemblée décide, sur proposition du conseil d'administration et sur recommandation du comité de nomination et de rémunération de la Société, de nommer Gloria Matthew en qualité d'administrateur indépendant, avec effet immédiat et pour une durée expirant immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2022 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021.**

L'administrateur est indépendant au sens de l'article 526ter du Code belge des sociétés et satisfait aux critères d'indépendance prévus à l'article 526ter du Code belge des sociétés et prescrits par le Code belge de gouvernance d'entreprise. L'assemblée décide que le mandat d'administrateur sera rémunéré conformément aux règles de rémunération des administrateurs non exécutifs adoptées lors de l'assemblée générale annuelle

des actionnaires, tenue en 2016. Le curriculum vitae de Gloria Matthew sera disponible sur le site Web de la Société.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.977.016	0	0

100%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	2.977.016
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	33,79%

7. L'assemblée prend acte de l'expiration du mandat de Thomas Lienard SPRL, société ayant son siège social avenue Coghén 262 bte 7, 1180 Uccle, Belgique et enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0641.918.779, représentée par son représentant permanent Thomas Lienard, et décide, sur proposition du conseil d'administration et sur recommandation du comité de nomination et de rémunération de la Société, de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Thomas Lienard SPRL, avec effet immédiat et pour une durée prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2023 qui statuera sur les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. Le curriculum vitae de Thomas Lienard sera disponible sur le site Web de la Société. Le mandat de la SPRL Thomas Lienard en tant qu'administrateur n'est pas rémunéré.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.809.053	0	167.963

94.36%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	2.977.016
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	33,79%

8. L'assemblée prend acte de la démission de Wagram Invest S.A., une société ayant son siège social avenue du Parc 61, 1310 La Hulpe, Belgique et enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0422.277.226, représenté par son représentant permanent Michel Helbig de Balzac, avec effet au 6 mai 2019 et décide, sur proposition du conseil d'administration et sur recommandation du comité de nomination et de rémunération de la Société, de nommer Jean-Paul Prieels administrateur indépendant, avec effet au 6 mai 2019 et pour une durée prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2020 qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2019.

L'administrateur est indépendant au sens de l'article 526ter du Code belge des sociétés et satisfait aux critères d'indépendance prévus à l'article 526ter du Code belge des sociétés et prescrits par le Code belge de gouvernance d'entreprise. L'assemblée décide que le mandat d'administrateur sera rémunéré conformément aux règles de rémunération des administrateurs non exécutifs adoptées lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016. Le curriculum vitae de Jean-Paul Prieels sera disponible sur le site Internet de la Société.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.533.319	111.838	331.859

85.10%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	2.977.016
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	33,79%

9. Sur proposition du comité d'audit, l'assemblée décide de renouveler le mandat de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC SCRL, société ayant son siège social à Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, Belgique, représentée par Julie Delforge, comme commissaire de la Société avec effet immédiat et pour une durée prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2022 qui statuera sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2021.

L'assemblée décide en outre que la rémunération du commissaire s'élèvera à EUR 28.100 par an (hors frais et TVA), pendant toute la durée de son mandat.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.977.016	0	0

100%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	2.977.016
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	33,79%

10. L'assemblée décide de maintenir la résolution approuvée en 2016 concernant la rémunération des administrateurs non-exécutifs, comme suit :

- une rémunération annuelle fixe pour les membres du conseil d'administration de 20.000 euros ;
- une rémunération annuelle supplémentaire pour le président du conseil d'administration de 20.000 euros ; et
- une rémunération annuelle supplémentaire pour l'appartenance à chaque comité du conseil d'administration de 5.000 euros pour les membres du comité et de 10.000 euros pour le président du comité.

L'assemblée décide d'approuver la proposition du comité de nomination et de rémunération de la Société d'octroyer chaque année :

- 6.666 droits de souscription au président du conseil d'administration ;
- ainsi que 1.000 droits de souscription à chaque administrateur non-exécutif de la Société.

L'assemblée confirme que l'octroi de droits de souscription ne peut être considéré comme une rémunération variable.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.533.319	443.697	0

85.10%

Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:	2.977.016
Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:	33,79%

11. L'assemblée prend connaissance du nombre de droits de souscription du Plan A encore disponible à l'octroi, à savoir 25.761 droits de souscriptions ;

L'assemblée décide d'annuler le « Plan de Warrants 2018 » émis lors de l'assemblée extraordinaire du 9 juillet 2018 ;

L'assemblée décide de limiter la possibilité réservée au conseil d'administration d'émettre des droits de souscription dans le cadre de plans annuels émis dans le cadre du capital autorisé, à hauteur d'un maximum de 0,6% du nombre d'actions existantes au moment de l'émission des dits droits de souscription.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.977.016	0	0

100%

Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:	2.977.016
Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:	33,79%

12. L'assemblée décide de conférer des pouvoirs spéciaux à M. Jean-Luc Vandebroek et Mme Stéphanie Patris, avec faculté d'agir individuellement au nom de la Société et avec faculté de substitution pour exercer, exécuter et signer tous documents, actes, formalités et démarches et donner les instructions nécessaires ou utiles à l'exécution des décisions précitées, y compris, mais sans s'y limiter, le dépôt des comptes annuels et des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des rapports annuels et des rapports du commissaire aux comptes y annexés, auprès de la Banque Nationale de Belgique, ainsi que l'accomplissement des formalités de publication nécessaires.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.977.016	0	0

100%

Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:	2.977.016
--	------------------

Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:

33,79%

Dans la mesure où tous les points à l'ordre du jour ont été traités, la réunion est levée à **17h20**.

Après lecture et approbation du présent procès-verbal, ce dernier est signé par les membres du bureau ainsi que par les actionnaires présents ou représentés qui le souhaitent.



Jean Stéphenne
Président



Stéphanie Patris
Secrétaire



François Fontaine
Scrutateur



Christian Boon Falleur
Scrutateur



